

## Vaccination contre la grippe, priorité aux personnes fragiles

*Alors que la circulation du virus grippal et du virus SARS-COV2 (Covid-19) est probable, le ministère des Solidarités et de la Santé et l'Assurance Maladie soulignent l'importance d'une couverture vaccinale antigrippale élevée chez les personnes à risque, associée au bon respect des gestes barrières de tous. La Seine-Saint-Denis est le département d'Ile-de-France où l'on se vaccine le moins contre la grippe, à 40,5 % contre 47 % sur le reste de la région (campagne 2019-2020).*

Chaque hiver, 2 à 6 millions de personnes sont touchées par le virus de la grippe. Cette dernière peut être grave, en particulier chez les personnes fragiles qui peuvent développer des pneumonies ou voir s'aggraver leur maladie chronique.

### Un vaccin pris en charge à 100 % pour les assurés les plus vulnérables

La vaccination contre la grippe doit s'adresser **en priorité aux personnes les plus fragiles qui sont également à risque d'infection grave à la Covid-19. Elles sont appelées à se faire vacciner rapidement et jusqu'au 30/11**, il s'agit des :

- personnes âgées de 65 ans et plus ;
- personnes (adultes et enfants) souffrant de pathologies chroniques (insuffisance respiratoire, insuffisance cardiaque, diabète, insuffisance rénale, asthme, bronchopneumopathie obstructive...);
- personnes obèses ;
- femmes enceintes ;
- l'entourage des nourrissons de moins de 6 mois à risque de grippe grave et des personnes immuno-déprimées.

L'an dernier, au national, le taux de couverture vaccinale de cette population n'a été que de 47,8 % (52 % pour les plus de 65 ans mais seulement 30 % pour les moins de 65 ans à risque). Cette année, l'objectif est d'approcher 75 %. **En Seine-Saint-Denis, seuls 39,9 % des 65 ans et + se sont vaccinés l'an dernier, et seulement 26,8 % des moins de 65 ans avec une affection de longue durée.**

### 15 millions de personnes ciblées ont reçu leur bon de vaccination

Tous les ans, les personnes ciblées par les recommandations de la HAS (Haute Autorité de Santé) reçoivent un bon de prise en charge du vaccin, 15,8 millions cette année dans toute la France et **318 060 assurés du régime général en Seine-Saint-Denis**. Ces derniers peuvent désormais retirer leur vaccin à la pharmacie en présentant leur bon (une ordonnance n'est pas nécessaire) et se feront ensuite vacciner par le professionnel de leur choix : médecin, sage-femme, infirmier(e), pharmacien habilité (volontaire et formé).

Les assurés ne présentant pas de risque particulier souhaitant se faire vacciner différeront leur vaccination à début décembre. Le vaccin leur sera remboursé, sur prescription médicale, à 65 %. Son prix en officine est d'environ 11€. La campagne s'achèvera le 31/01/2021.

### **Pour tous, continuer à appliquer les gestes barrières**

L'adoption de tous les gestes barrières et le port du masque pour prévenir la Covid-19 restent de rigueur pour l'ensemble de la population afin de prévenir également la propagation de la grippe. Associés, gestes barrières et vaccination se renforcent mutuellement et forment un bouclier sanitaire efficace contre la grippe.

### **Une campagne de communication inédite**

« Nous ne sommes pas tous égaux face aux virus », « **Pour protéger les personnes âgées ou fragiles contre la grippe, nous avons la chance d'avoir un vaccin** » sont les messages de la nouvelle campagne de communication lancée le 13 octobre 2020. Cette dernière combine spots télévisés et web, affiches (*affiche grand public jointe à ce communiqué*), insertions presse et une campagne digitale.

### A propos

La Caisse primaire d'assurance maladie de Seine-Saint-Denis fait partie de la branche Maladie de la Sécurité Sociale (4<sup>e</sup> CPAM de France en nombre d'assurés sociaux).

Organisme de droit privé avec une mission de service public, elle protège 1,6 million de personnes (soit plus de 97 % de la population du département) et verse 3,5 milliards d'euros de prestations en moyenne par an.

La CPAM 93 gère les risques liés à la maladie, la maternité, l'invalidité, le décès, les accidents du travail et les maladies professionnelles. Au quotidien, ses équipes assurent l'affiliation, le remboursement des frais de santé, le versement des revenus de remplacement ainsi que l'organisation d'actions de prévention santé au bénéfice de la population couverte.

### **Contacter l'Assurance Maladie**

- **Avec son compte personnel ameli**, on effectue la plupart des démarches sans se déplacer, 24h/24, 7j/7 depuis un ordinateur, un smartphone ou une tablette.
- **36 46** du lundi au vendredi de 8h30 à 17h  
Service gratuit + prix de l'appel
- Assurance Maladie de Seine-Saint-Denis  
CS 60300 - 93018 Bobigny Cedex

### Contact presse de la CPAM 93

Estelle Claudé, responsable du service communication – [estelle.claude@assurance-maladie.fr](mailto:estelle.claude@assurance-maladie.fr)

**Contact dédié à la presse, merci de ne pas communiquer ces coordonnées à vos lecteurs.**